

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	5
Partie I Composantes structurantes du stage	8
1.1 Offre de service	8
1.2 Les éléments du mandat.....	9
Partie II Description de l'organisation	11
2.1 La mission organisationnelle	11
2.2 Les attributions du ministre.....	11
2.3 La structure du Secrétariat à la condition féminine.....	11
2.3.1 Aperçu historique de la mission et des responsabilités institutionnelles	12
2.4 La conduite des activités à caractère international et/ou intergouvernemental	15
2.5 Le poste de responsable des relations internationales et intergouvernementales	16
2.5.1 Organigramme simplifié.....	17
2.6 Un mot sur le Conseil du statut de la femme.....	18
Partie III Analyse	18
3.0 Paramètres notionnels en jeu	18
3.1 La notion de souveraineté étatique dans le contexte de la globalisation.....	18
3.2 La doctrine Gérin-Lajoie	20
3.3 Les relations internationales et intergouvernementales du Québec.....	21
3.4 Les voies d'interventions du Secrétariat sur la scène internationale et intergouvernementales	24
4.0 Illustration des fonctions exercées : le cas des activités entourant la mission ministérielle à l'Organisation des Nations Unies.....	30
4.1 La période préparatoire	30
4.2 La période de mise en œuvre.....	32
4.3 La période de rétrospective	33
5.0 Bilan des apprentissages : considérations et pistes de réflexion.....	34
5.1 L'importance du contexte organisationnel	34
5.2 La question de la condition féminine sur la scène internationale	35
5.3 La charge du responsable aux relations internationales	36
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	41
Annexe I : Présentation PowerPoint produite	45
Annexe II : Organigramme complet	46

REMERCIEMENTS

Les relations internationales subissent une pléthore de changements depuis deux décennies. De fait, la globalisation amène une refonte du système international par l'évolution du rôle de l'État, des organisations multilatérales, des organisations non gouvernementales et des entreprises multinationales. L'État québécois n'est pas en marge de ces changements, il y voit plutôt l'occasion d'intensifier sa présence et son rôle dans l'arène internationale.

Ce stage effectué au sein du Secrétariat à la condition féminine fut l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises lors de notre parcours académique à l'École nationale d'administration publique. Qui plus est, ce stage fut littéralement une immersion dans l'administration publique québécoise et nous a certainement permis d'y considérer de plus près ses pourtours, ses atouts et ses défis. Ainsi, nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à cet enrichissement personnel.

En premier lieu, nous aimerions remercier l'ensemble des membres du Secrétariat à la condition féminine pour nous avoir fait sentir comme un des leurs et nous avoir fait bénéficier de leur précieuse expertise. Plus particulièrement, nous souhaitons remercier Madame Gina Morency pour la confiance témoignée à notre égard et tout spécialement, nous remercions Madame Marianne Lepage, pour son support et son encouragement constant.

Également, nous souhaitons remercier Monsieur Pierre Bernier, pour avoir généreusement accepté de diriger ce travail qui nous mènera vers l'obtention de la maîtrise en administration publique dans la concentration internationale. Son professionnalisme, son analyse précieuse et son expérience font de lui un modèle pour la suite des choses. Enfin, nous remercions nos parents pour leurs soutiens de tout instant et Madame Lise Dubé-Bricault, pour nous avoir transmis sa passion pour l'international, et ce, dès notre plus jeune âge.

INTRODUCTION

Femme de lettres engagée, Simone de Beauvoir affirmait « qu'on n'existe pas sans faire¹ ». L'agir, lieu de l'accomplissement des possibles, permet de manifester son vouloir et déployer sa créativité. Ainsi, les obstacles rencontrés deviennent dans ce cadre une incitation à chercher, en se positionnant contre l'incapacité ou l'impuissance. Cette interprétation de « l'agir » rejoint en cela le domaine des relations internationales, des relations intergouvernementales et plus particulièrement celui de la Condition féminine. Car dans les trois cas, il n'y a jamais d'action pour l'action.

Afin de saisir dans leur plénitude les actions que le Secrétariat à la condition féminine réalise par le biais de sa mission, de ses politiques et de ses orientations, il est nécessaire, initialement, d'envisager deux apories, soit : le phénomène de la globalisation et les enjeux relatifs aux droits des femmes.

L'impossible définition de l'objet et des impacts de la « globalisation » est en soi un problème pour quelqu'un qui s'intéresse de près aux relations internationales. La polysémie du mot « globalisation » reflète les nombreuses écoles de pensées qui existent à ce sujet. Certains y voient l'avènement d'une nouvelle époque comme d'autres restent de marbre face à ces prétendues répercussions. Chimère ou caractéristique du XXI^e siècle, la globalisation serait avant tout, selon Jean-Claude Borbalan², un phénomène économique. Pour d'autre, tel que Karim Benyekhelf, « la globalisation constitue plutôt un nouveau phénomène sociologique mieux à même de saisir les nouvelles formes de rapports qui se nouent dans le village global; rapports délocalisés qui surplombent, voire défient, les souverainetés étatiques et qui portent, en germe, une juridicité propre »³. En soi, la globalisation viendrait transformer les systèmes politiques et le rôle de l'État à l'étranger comme sur le territoire national à une vitesse rarement égalée dans l'Histoire.

1 RICHARD, Luc. *Répertoire des expressions latines et autres*, Joliette, Académie Antoine-Manseau, 1998, 126 pages.

2 FAUQUE, Vincent. Notes de cours ENP7433, *L'État et la mondialisation*, Québec, École nationale d'administration publique, session été 2012.

3 BENYEKHELF, Karim. La souveraineté dans le contexte de la mondialisation, *Une possible histoire de la norme, les normativités émergentes de la mondialisation*, Montréal, 2008, Thémis, p. 71

Cette réalité influence directement les États et gouvernements du monde dans leur lutte pour l'avancement et la reconnaissance pleine et entière des femmes et impacte la dynamique et les résultats attendues des instances dont s'est dotée la communauté internationale.

En parallèle à cette trame de fond qu'est la globalisation, tout débutant dans le domaine de la Condition féminine réalise l'équivocité de l'expression « droits des femmes » et ultimement, est confronté aux ambivalences de l'émancipation féminine⁴. Déjà, le foisonnement des histoires, des psychologies et des sociologies du féminisme font que plusieurs réalités se retrouvent sous cette lorgnette, dépendant où nous nous situons dans le monde. Combat pour l'égalité chez les uns, transformation des rapports sociaux de sexe chez les autres, enjeu de développement durable, question d'identité, question religieuse ou sujet obsolète, bref, les droits des femmes ne laissent personne véritablement indifférent. Afin de cadrer notre propos face aux différentes conceptions, nous adopterons la position de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, pour l'essentiel, entend par droits des femmes : égalité des chances, équité, parité⁵.

Objet du stage

Ainsi, le 14 janvier 2013, nous amorçons un stage auprès du Secrétariat à la Condition féminine du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au gouvernement du Québec. Pendant une durée de quinze semaines, nous avons eu le plaisir d'occuper un poste au cœur des dossiers de l'action internationale et intergouvernementale du Secrétariat et de développer une compréhension plus étoffée du rôle exercé par les différents conseillers en relations internationales et intergouvernementales de la fonction publique québécoise.

Concrètement, le stage se caractérisa par la réalisation de divers mandats et activités de coordination ou d'expertise-conseil se rattachant aux relations internationales et intergouvernementales. Plus précisément, il nous aura été donné d'agir à titre de

⁴ HEINICH, Nathalie. *Les ambivalences de l'émancipation féminine*, Paris, 2000, Éditions Albin Michel, p. 8

⁵ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Égalité des sexes et développement : concepts et terminologie*, Paris, 2000, p. 17

professionnel, dans l'ensemble des dossiers internationaux et intergouvernementaux du Secrétariat et plus particulièrement lors d'une mission ministérielle au Siège des Nations Unies à New York.

Subdivision du rapport

De par le fait que ce stage s'écarte du déroulement traditionnel où le stagiaire aurait eu un seul livrable clair et précis (production d'un rapport, analyse comparative avec une entité semblable), il va de soi que le présent rapport ne prétend pas répondre à une hypothèse ou à une problématique initiale, mais s'inscrit dans une logique d'observation et de réflexion sur les relations internationales et intergouvernementales du Secrétariat.

Ce rapport de stage détaillera plus spécifiquement le mandat principal du stagiaire, soit la mission ministérielle à l'Organisation des Nations Unies. Il sera divisé en trois parties distinctes, qui comprendront naturellement des sous-divisions. En premier lieu, nous identifierons le mandat du stagiaire et l'offre de service. Ensuite, après avoir fourni une description de l'organisation, nous situerons l'enjeu de la Condition féminine dans le contexte des relations internationales et intergouvernementales du Québec.

Finalement, nous déclinons le cadre théorique relatif audit stage, tant au niveau contexte qu'au niveau pratique et nous livrerons une analyse détaillée sur les responsabilités et le cadre opérationnel dans lequel le responsable des relations internationales et intergouvernementales évolue ou devrait évoluer.

Partie I Composantes structurantes du stage

1.1 L'offre de service

La sous-ministre adjointe par intérim et directrice de la coordination et de l'administration de l'époque a confié à un stagiaire de l'École nationale d'administration publique le mandat d'épauler, pour une période de quinze semaines, la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim. Le Secrétariat à la condition féminine recherchait une personne possédant les aptitudes requises pour coordonner avec la répondante du moment les dossiers internationaux et intergouvernementaux pour la période du 14 janvier 2013 au 26 avril 2013, dû au congé de maternité de la titulaire officielle du poste de responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux.

Ce mandat a été élaboré conjointement par la sous-ministre adjointe par intérim et la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim. Il comportait, d'un point de vue organisationnel, deux étapes distinctes. Dans un premier temps, la superviseure de stage agissait comme orienteur auprès du stagiaire, le mettant au fait en ce qui concerne les politiques, les programmes et le déroulement quotidien au Secrétariat à la condition féminine. Cette période fut également l'occasion pour s'approprier le contenu des orientations et des dossiers de l'organisation et des suivis qui lui seraient confiés. Suite à ce temps d'adaptation, les responsabilités du stagiaire ont consisté à assister la responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux par intérim et se reflétaient par les mandats ou assignations ci-dessous :

- I. Représenter le Secrétariat à la condition féminine auprès du comité interministériel présidé par le sous-ministre adjoint aux Politiques et affaires francophones et multilatérales du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, chargé de réaliser l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental sur l'Afrique;
- II. Organiser et préparer les documents relatifs à la mission de la conseillère émérite en violence conjugale et en exploitation sexuelle à l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris (France);

- III. Assurer le lien avec la conseillère émérite en violence conjugale et en exploitation sexuelle lors de sa mission à Port-au-Prince (Haïti) dans le cadre du Programme d'appui de la gestion publique (PARGEP);
- IV. Préparer quelques documents relatifs à la mission de la responsable gouvernementale en analyse différenciée selon les sexes à Port-au-Prince (Haïti) dans le cadre du Programme d'appui de la gestion publique (PARGEP);
- V. Organiser et préparer les documents relatifs à la mission de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine à l'Organisation des Nations Unies pour la 57^e session de la Commission de la Condition de la femme;
- VI. Assurer le suivi des demandes ponctuelles de la conseillère en relations internationales, de la Direction des organisations internationales, du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur;
- VII. Rédiger des notes d'informations et des avis de pertinence à l'intention du bureau de la sous-ministre adjointe par intérim, de la sous-ministre en titre et du cabinet ministériel;
- VIII. Préparer des notes d'information et des documents de décisions relativement au Forum mondial des femmes francophones, en collaboration avec la direction de la Francophonie du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et la Délégation générale du Québec à Paris;
- IX. Assister aux conférences téléphoniques fédérale-provinciale-territorial et aux équipes de travail du Forum des ministres fédéral-provincial-territorial responsables de la Condition féminine;
- X. Rédiger des comptes rendus de diverses réunions;
- XI. Accueillir une délégation du Royaume du Maroc et actualiser une présentation sur l'égalité au sein de l'État québécois.

1.2 Les éléments du mandat

Selon le contenu de l'ouvrage présenté par Lescarbeau *et al.* (2003), il est possible de situer le mandat de stage selon une orientation axée sur le produit. En effet, les auteurs définissent ce produit comme détenant une valeur intrinsèque qui comprend une procédure d'application dans le but de produire les résultats escomptés. Dans cette optique, le stagiaire agit à titre d'intervenant auprès de l'organisation, de manière à produire un effet sur une problématique donnée. Le produit dont il est question est en quelque sorte l'élément à valeur ajoutée qui influencera le fonctionnement de l'organisation. Suivant cette logique, le rôle de l'intervenant est ainsi de réaliser l'ensemble des mandats qui lui sont confiés par le Secrétariat en posant un diagnostic et en émettant des recommandations basées sur son expertise et ses connaissances. Au Secrétariat à la condition féminine, le rôle principal du stagiaire consistait à agir en tant que conseiller-analyste en relations internationales et intergouvernementales auprès de celui-ci, et plus particulièrement pour la sous-ministre adjointe par intérim et ultimement, le cabinet ministériel.

Ce mandat de consultation interne et de réalisation d'activités, élaboré par les autorités du Secrétariat, visait à épauler la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim dans le suivi des dossiers et la production des documents requis dans l'exécution de chacun des mandats.

Ces clarifications étant faites, attardons-nous plus particulièrement au sujet principal de ce présent rapport, soit le Secrétariat à la condition féminine (Secrétariat).

Partie II Description de l'organisation

2.1 La Mission organisationnelle

Les citoyens font difficilement la distinction entre le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme et leur mandat respectif est souvent confondu. D'autre part il faut savoir qu'au Québec l'égalité entre les femmes et les hommes est une responsabilité partagée par tous les ministères et organismes gouvernementaux.

2.2 Les attributions du ministre

La ministre responsable de la Condition féminine a pour responsabilité de veiller au respect des engagements gouvernementaux en matière d'égalité. Elle a pour mission, notamment, de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec, ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Cette charge ministérielle prend assise depuis 2006 sur l'article 3.2 de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine qui lui confère les responsabilités de consolider l'intervention gouvernementale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et le respect des droits des femmes; de favoriser l'atteinte effective de cette égalité, notamment par l'élimination de la discrimination systémique envers les femmes; de sensibiliser, encourager et soutenir les instances nationales, régionales et locales afin que cette égalité et le respect des droits des femmes soient pleinement pris en compte dans leurs actions; de veiller à la progression effective de cette égalité; et enfin, de susciter la participation de la population à l'atteinte de cette égalité et au respect des droits des femmes et encourager la réalisation d'actions à cette fin.

2.3 La structure du Secrétariat à la condition féminine

Dans ce cadre, la fonction du Secrétariat à la condition féminine, entité administrative du niveau central, habituellement incorporée à la structure ministérielle dont la ministre titulaire est également chargée, consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de mettre en œuvre certaines mesures du plan d'action promulgué et de la gouvernance. Il est

responsable de fournir l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre et se doit de conseiller le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes internationale et intergouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Secrétariat à la condition féminine est somme toute une structure administrative relativement légère comptant un effectif d'une vingtaine de personnes et disposant d'un budget avoisinant les 7,5 millions par année financière. Il mène notamment son action assisté par le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes auquel participent d'office les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes.

2.3.1 Aperçu historique de la mission et des responsabilités institutionnelles

L'actuel Secrétariat à la condition féminine est issu de l'arrêté en conseil 2941-79 du 31 octobre 1979 instituant le Comité ministériel permanent de la Condition féminine et prévoyant que le secrétariat du comité soit assuré par le Secrétariat général du Conseil exécutif. Le noyau ainsi formé au Secrétariat du Conseil exécutif allait devenir le Secrétariat à la condition féminine, toujours au sein du Secrétariat général, par le décret 1903-81 du 9 juillet 1981. Créé par l'instauration du Comité ministériel permanent de la Condition féminine (comité aboli), le Secrétariat demeure depuis sans aucune assise juridique spécifique.

Les principales fonctions du Secrétariat en 1981 étaient de :

« s'assurer, par voie de concertation, de la cohérence des initiatives du gouvernement dans le domaine de la condition féminine; d'élaborer, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, les grandes orientations du gouvernement en matière de condition féminine; de s'assurer de leur mise en œuvre; et de mettre sur pied un réseau de responsable de la condition

féminine dans les ministères et organismes gouvernementaux »⁶.

De multiples évolutions vinrent façonner le Secrétariat pour lui donner l'image que nous lui connaissons aujourd'hui. Notons en premier lieu l'an 1993 qui se veut une date charnière à cause de l'adoption de la politique en matière de Condition féminine *Un avenir à partager...* accompagné d'un plan d'action de plus d'une centaine d'engagements pris par une trentaine de ministères et d'organismes⁷. Deuxièmement, l'année 1997, au cours de laquelle il est adopté une cinquième orientation portant sur la place des femmes dans le développement des régions. Ces deux décisions ont diversifié les champs d'action du Secrétariat et sont venues légitimer encore davantage son rôle au sein de l'État québécois. Enfin, l'année 2006, où le gouvernement du Québec a inscrit dans la Loi les responsabilités attribuées à la ministre de la Condition féminine.

La politique gouvernementale actuelle

Le Québec dispose d'une Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*⁸. Adoptée en décembre 2006 et d'un horizon de dix ans, elle est assortie d'un deuxième Plan d'action 2011-2015 qui renferme 102 mesures. Cette politique comporte six orientations, soit : la promotion de modèles et de comportements égalitaires, l'égalité économique, la conciliation travail-famille, les soins de santé adaptés, l'intégrité des femmes (sécurité) et la participation des femmes aux instances décisionnelles. Notons que dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, une septième orientation fut inscrite afin de reconnaître l'importance de la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'égalité et de ses objectifs en région.

S'inscrivant comme instrument de gouvernance à la politique gouvernementale pour l'égalité, le gouvernement du Québec s'est engagé à implanter systématiquement

⁶ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Historique du Secrétariat à la condition féminine*, (En ligne), <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=21>, Consulté le 14 avril 2013.

⁷ *Ibid.*, <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=21>, Consulté le 14 avril 2013.

⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, (En ligne), http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan_d_action_complet_2011-06-13.pdf, page consultée le 15 avril 2013.

l'analyse différenciée selon les sexes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi que dans celles des instances locales et régionales. La mise en application des prescriptions de l'analyse différenciée selon les sexes a débuté officiellement en novembre 2007 et le plan d'action actuel (2011-2015)⁹ permet au Secrétariat de s'assurer de l'atteinte des objectifs et d'une reddition de compte complète selon les critères de ses attributions et efficace.

Bien que le volet « égalité » est l'axe central des interventions du Secrétariat, il est important d'ajouter que depuis 2004, la ministre responsable de la Condition féminine est chargée d'assurer, conjointement avec le ministre de la Justice, la coordination de l'intervention gouvernementale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle. Partant de la politique multisectorielle d'intervention en matière de violence conjugale intitulée *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* et le plan d'action qui s'y rattachait (1995), le Secrétariat est actuellement dans la mise en œuvre du troisième plan d'action (2012-2017), qui comprend 135 engagements, dont 87 sont nouveaux.

Outre les sujets prioritaires mentionnés ci-dessus, le Secrétariat est concerné par l'enjeu des femmes aux postes de pouvoir. En décembre 2006, le gouvernement du Québec s'est engagé, avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02), à ce que les conseils d'administration des 24 sociétés d'État et organismes relevant du gouvernement du Québec, visés par l'énoncé de la Politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, soient composés en parts égales de femmes et d'hommes. De ces moyens mis en place découle la création de la Table des partenaires influents¹⁰, une initiative du Secrétariat à la condition féminine afin d'accroître le nombre de femmes siégeant sur les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse.

Enfin, l'action du Secrétariat à la condition féminine est légitimée par le projet de loi n^o 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, qui fut adopté le 12 juin

⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Plan d'action gouvernemental pour l'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, (En ligne), http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/ADS_complet_2011-06-13.pdf, page consultée le 15 avril 2013

¹⁰ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie d'action de la Table des partenaires influents pour accélérer la progression des femmes dans la gouvernance des sociétés cotées*, Québec, Mai 2013.

2008 à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi visait à renforcer le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, une modification du préambule de la Charte et l'introduction d'une clause interprétative réaffirmant que « les droits et libertés énoncés dans la présente charte sont garantis également aux femmes et aux hommes » permet de fonder sur des valeurs solides les démarches quotidiennes du Secrétariat.

Bref, aujourd'hui la mission centrale du Secrétariat consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre certains volets du plan d'action et de la gouvernance. Plus particulièrement, les actions du Secrétariat s'articulent autour de quatre axes : la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes, la violence conjugale et les agressions sexuelles, les femmes aux postes de pouvoir et certaines mesures législatives.

2.4 La conduite des activités à caractère international et/ou intergouvernemental

Le Secrétariat entretient des relations (activités) soutenues avec l'étranger. Et ce aussi bien dans un cadre bilatéral que multilatéral, comme notamment par sa participation annuelle à la Commission de la condition de la Femme aux Nations Unies. De ce fait, il contribue à la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec et à la promotion de l'image du Québec sur la scène internationale.

Plus particulièrement, le Secrétariat reçoit sur une base régulière des missions étrangères venues s'enquérir de ses politiques et pratiques en plus de participer à des missions à l'extérieur du territoire national. Évidemment, la coordination des dossiers internationaux et intergouvernementaux au sein du Secrétariat implique une relation étroite avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur qui est responsable de la conduite des relations internationales du Québec. Notons que le Secrétariat collabore également avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif, en ce qui concerne à ses relations avec le Canada-fédéral et les autres États fédérés. Du point de vue des ressources humaines, le Secrétariat dispose d'un professionnel à temps plein pour les dossiers internationaux et intergouvernementaux. Sans budget préétabli pour les relations internationales et

intergouvernementales, le Secrétariat réalise comme principale catégorie d'activité un rôle de partage d'informations et d'expériences avec les différents partenaires du gouvernement du Québec.

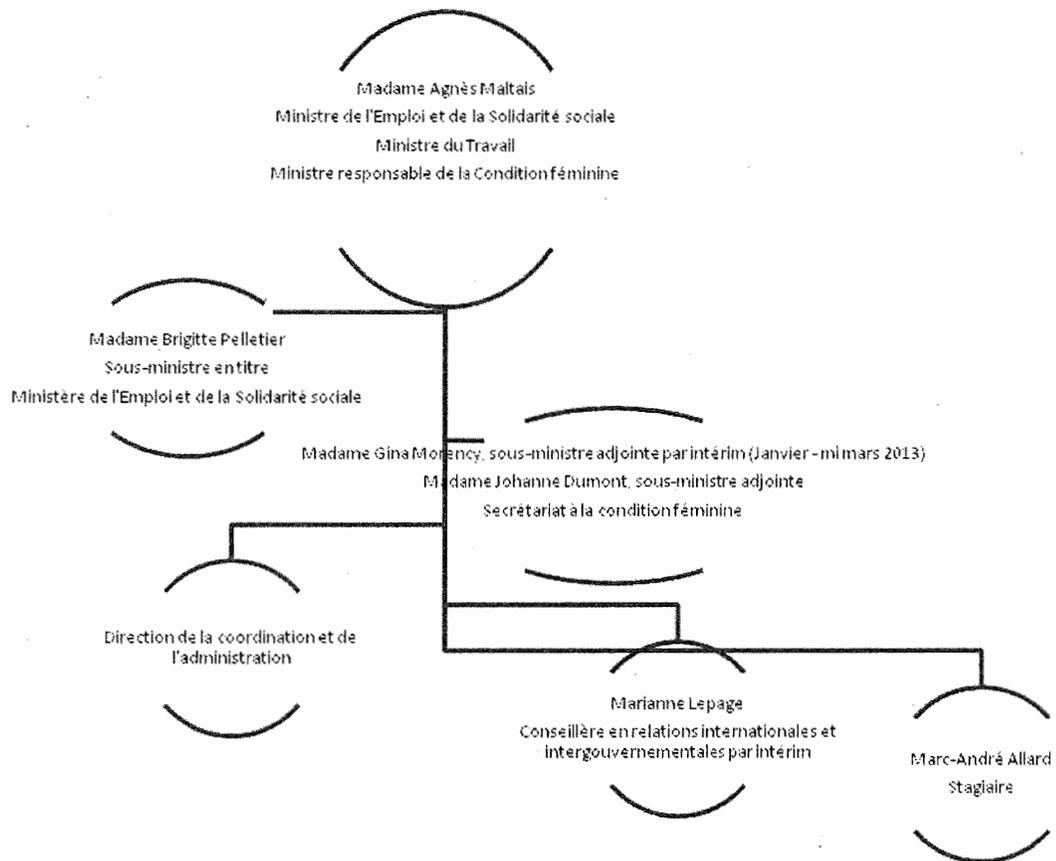
2.5 Le poste de responsable des relations internationales et intergouvernementales¹¹

Sous l'autorité de la Directrice de la coordination et de l'administration, le responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux est chargé de soutenir la ministre, la sous-ministre ou la sous-ministre adjointe chargée du Secrétariat dans les diverses rencontres bilatérales ou multilatérales. Cette fonction signifie que le responsable des relations internationales et intergouvernementales doit agir comme maître d'œuvre dans la préparation des diverses délégations québécoises, par le biais de collaborations avec les ministères concernés. Dans cette optique, la préparation des contenus et l'offre d'un service de conseil stratégique sont des tâches essentielles au poste. Cela signifie l'élaboration des notes pour les rencontres avec les hauts fonctionnaires à l'étranger et dignitaires rencontrés, des cahiers de mission, des notes pertinentes et de l'horaire des séjours à l'extérieur. Notons également que le mandataire de ce poste de complexité supérieure est responsable de l'orchestration et du suivi de l'accueil au Québec de délégations étrangères de niveaux hauts fonctionnaires ou professionnels. À ce moment, la proposition des contenus des rencontres, choix des collaborations et des expertises requises, de la documentation pertinente, voire de l'animation des rencontres revient au conseiller en relations internationales et intergouvernementales.

De façon plus générale, le responsable des relations internationales et intergouvernementales doit s'assurer d'entretenir, voire d'accroître les liens avec les différents partenaires étrangers tout en s'assurant de promouvoir les positions du Québec en matière de Condition féminine.

¹¹ Selon la définition de tâche et l'offre d'affectation : AFF-700-105-728

2.5.1 Organigramme¹² simplifié du Secrétariat à la condition féminine en date d'avril 2013 :



Le stagiaire était supervisé par M^{me} Marianne Lepage, elle-même sous l'autorité de la directrice de la coordination et de l'administration, Mme Gina Morency, qui, lors de la période de stage, assumait la responsabilité de sous-ministre adjointe par intérim.

¹² Voir l'organigramme complet en annexe II

2.6 Un mot sur le Conseil du statut de la femme

Pour sa part le Conseil du statut de la femme (créé par loi en 1973), dont les membres sont externes à l'administration, a comme mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des femmes. Il a pour fonction statutaire d'éclairer et de conseiller la ministre et le gouvernement sur tout sujet qui concerne la condition féminine et de diffuser l'information sur laquelle il se fonde grâce aux femmes, aux groupes et au grand public. Surtout, il transmet des avis, sur demande ou à son initiative, au gouvernement afin de rendre compte des réalités en matière de condition féminine et suggérer des actions à accomplir pour améliorer les diverses situations.

Partie III Analyse

3.0 Paramètres notionnels en jeu

Conformément à la problématique expliquée plus haut, les activités réalisées par le responsable des relations internationales et intergouvernementales du Secrétariat à la condition féminine s'inscrivent à l'intérieur d'un cadre de référence, qui lui-même se définit par un ensemble ordonné de balises, de normes ou de règles devant servir à l'action¹³. Dans cet esprit, la présente section exposera les principaux concepts théoriques qui influencent le travail du responsable des relations internationales et intergouvernementales au Secrétariat. Ces deux concepts seront définis au niveau contextuel.

3.1 La notion de souveraineté étatique dans le contexte de la globalisation

Le concept de souveraineté place l'État-nation au cœur de la théorie réaliste des relations internationales¹⁴. Mais, puisque la globalisation bouscule les frontières, les distances et

¹³ LESCARBEAU, Robert. PAYETTE, Maurice. ST-ARNAUD, Yves. *Profession : consultant*. 4^e édition, Gaëtan Morin, 2003, p. 139.

¹⁴ TREMBLAY, Stéphane. Notes de cours ENP7522, *Analyse de politique étrangère*, Québec, École nationale d'administration publique, session automne 2011.

qu'elle aspire à une gouvernance globale des maux de la planète, qu'elle accorde un primat à la libre circulation des biens, des services et des capitaux, elle empiète nécessairement sur les compétences normatives de l'État.

Pour tenter d'expliquer ce constat, il est tout à fait pertinent de s'intéresser à l'insight de Carl Schmitt, à propos du fondement de la souveraineté qui se trouverait dans l'exercice non pas « d'un monopole de la coercition ou de la domination, mais d'un monopole de la décision... »¹⁵. Dans cette logique, la globalisation viendrait inéluctablement bouleverser les façons de faire habituelles dans les différentes chancelleries du monde et inévitablement au sein de l'État québécois, voire davantage dû à son statut particulier en matière de relations internationales. Le pouvoir de prendre une décision, pour l'État-nation, diminue à force de l'augmentation de la montée en puissance de la société civile, des organisations non-gouvernementales, des firmes transnationales, de l'ouverture de marchés communs et avec la délégation de pouvoirs nationaux vers des entités supraétatiques.

Pouvons-nous pour autant parler de désacralisation des souverainetés ? Karim Benyekhlef rappelle avec brio les thèses de Michel Foucault sur la souveraineté et plus particulièrement sur ses prémices théologiques. La souveraineté garde-t-elle sensiblement intact son aspect sacramentel, vestige d'une dimension théologique? La liturgie des usages, l'aura, voir la gloire autour des institutions du Gouvernement, l'encensement des symboles et des mystères de la nation se voient ni plus ni moins opposés à un contexte où la magnificence de l'État est entaché par une diminution (réelle ou illusoire) de son influence. C'est le rapport même à l'État et à l'exercice du pouvoir qui est en mutation par les flux commerciaux et l'émancipation à outrance de la sphère économique, la globalisation des communications, voire tous les autres domaines de « compétences » étatiques.

En soi, lorsqu'Abèles affirme la désacralisation des souverainetés, c'est le profond changement du rapport entre l'État et le citoyen qu'il veut souligner. Si « la foi dans le lien mystique avec l'autre est remplacée par la sécurité à la fois tangible et inconsciente

¹⁵ ABELES, Marc. La globalisation et le politique, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, p. 107-125

que dispense l'englobant organisateur »¹⁶, c'est peut-être ce doute au niveau même de la protection (sécurité/capacité) qui serait au cœur de la désacralisation actuelle.

Cette désacralisation affecte directement les actions diplomatiques en ce qui a trait à la question des droits des femmes. Quel est véritablement le pouvoir d'action que les États disposent pour instaurer, maintenir et appliquer de façon concrète et tangible des mesures garantissant l'épanouissement des femmes et des filles? Comment surtout expliquer la lenteur des progrès, pourtant essentiels, qui subissent une rhétorique solide de la part d'organismes non-gouvernementaux¹⁷?

C'est littéralement à même ses nouveaux enjeux que le Secrétariat manœuvre à l'international, confronté entre faire valoir ses actions innovantes, puiser chez les autres gouvernements des pratiques novatrices et répondre, voir échanger, avec des organisations non gouvernementales toujours plus au fait de l'étranger et détenant une expertise de terrain excessivement importante pour la suite des choses.

3.2 La doctrine Gérin-Lajoie

Bien qu'œuvrant qu'en partenariat avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, à l'étranger, le travail du responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux est indubitablement influencé par la doctrine Gérin-Lajoie, sorte de socle et principe fondateur de la « politique étrangère » du Québec. C'est en 1965, dans un discours devant le corps consulaire que Paul Gérin-Lajoie prononce cette doctrine qui sera reprise dans la politique internationale du Québec en 2006 : « Dans tous les domaines qui sont complètement ou partiellement de sa compétence, le Québec entend désormais jouer un rôle direct, conforme à sa personnalité et à la mesure de ses droits. [...] »¹⁸. En fait, celle-ci prévoit que le Québec puisse détenir

¹⁶ ABELES, Marc. La globalisation et le politique, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, 2008, Payot, p. 107-125

¹⁷ FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *En matière de droits des femmes, un recul serait inacceptable*. (En ligne) <http://www.fiqsante.qc.ca/fr/contents/nouvelles/57e-session-de-la-ccf-ONU-en-matiere-de-droits-des-femmes-un-recul-serait-inacceptable.html>, page consultée le 16 mai 2013

¹⁸ BERNIER, Luc. *L'administration publique: diversité de ses problèmes et complexité de sa gestion*, « La gestion des affaires internationales du Québec », Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, P. 419

un rôle et une voix au moment de négocier des accords internationaux qui traitent de ses domaines de compétences.

Pour le responsable des relations internationales et intergouvernementales au Secrétariat, cette doctrine permet littéralement de justifier sa présence dans les différentes tribunes dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

3.3 Les relations internationales et intergouvernementales du Québec

L'État québécois est un cas particulier dans le domaine des relations internationales, comparativement aux différentes provinces canadiennes. Dès 1871, le gouvernement du Québec envoie des agents d'immigration au Royaume-Uni et aux États-Unis et débute ainsi un réseau de représentation. Ce réseau s'étoffera jusqu'à compter une présence dans dix-huit pays, avec près d'une trentaine de délégations, de bureaux et d'agents locaux et non loin de 300 ententes bilatérales avec des États indépendants ou fédérés¹⁹. La « politique étrangère » du Québec vise le développement, tant sur les plans commercial, économique, politique et social²⁰. C'est ainsi que les années passant, le Québec s'est pourvu de dispositifs juridiques et institutionnels afin d'orchestrer le volet international de ses responsabilités. Ainsi, bien que le processus décisionnel relatif à aux activités internationales appel l'intervention du ministère du Conseil exécutif et de l'Assemblée nationale pour les engagements importants²¹, c'est le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur qui dirige l'action gouvernementale à l'étranger. De par ce mandat, il négocie et applique les diverses ententes internationales et coordonne l'action des autres ministères et organismes dans leurs dossiers internationaux.

Évidemment, le Québec est loin d'être en marge de la globalisation et de ses effets. Dans ce contexte, l'importance grandissante des relations internationales s'exprime autant par le rôle accru des organisations et des conférences internationales dans la définition de normes et des règles ayant un impact direct ou indirect sur la gouvernance que par la

¹⁹ QUÉBEC, La Politique internationale du Québec : *La force de l'action concertée*, ministère des Relations internationales, gouvernement du Québec, 2006, p. 5

²⁰ QUÉBEC. Loi sur le ministère des Relations internationales, article 11, alinéa 2.

²¹ OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. *L'État québécois en perspective* : les relations internationales du Québec comparées, Nelson Michaud et Marc T. Boucher, Québec, automne 2006, P.15

place de la diplomatie civile dans la conduite des relations internationale²². Ces réalités viennent inmanquablement influencer le Secrétariat à la condition féminine dans ses interventions à l'étranger, d'autant plus qu'elles sont directement en lien avec l'un des objectifs de la Politique internationale du Québec, soit de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État au sein des organisations internationales et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Parallèlement à cette dimension internationale s'ajoute les relations intergouvernementales que le Québec entretient avec le Canada-fédéral et les provinces canadiennes. Le gouvernement du Québec s'illustre par l'assiduité avec laquelle il réitère le respect du principe fédéral. « Ceci suppose qu'au sein d'une fédération, deux souverainetés distinctes coexistent »²³. Ainsi, le gouvernement québécois adopte une vision dualiste dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et se défend contre l'ingérence à l'intérieur de compétences définies comme les siennes. De son côté, le gouvernement canadien applique une vision hiérarchique dans ses relations intergouvernementales. Ainsi, il y aurait le gouvernement central à Ottawa et les différents gouvernements provinciaux seraient considérés comme des régions. Notons que cette vision est commune dans les provinces canadiennes et influence la manière que Condition féminine Canada interagit avec le Secrétariat à la condition féminine et les organismes non-gouvernementaux québécois. À cette vision divergente face aux relations intergouvernementales, il importe de noter l'enjeu incontournable du pouvoir financier de l'ordre fédéral de gouvernement, puisque le gouvernement fédéral détient la possibilité de dépenser sans restriction, tout en étant limité de légiférer dans les champs de compétences propres au Québec ou aux provinces canadiennes.

Dans ce contexte, le Secrétariat à la condition féminine est, par la force des choses, amené à s'intéresser de près à la dimension internationale et à la dynamique intergouvernementale canadienne. D'autant plus que depuis la décennie quatre-vingt-dix, les questions liées aux droits des femmes et à la condition féminine n'ont cessé de

²² QUÉBEC, La Politique internationale du Québec : *La force de l'action concertée*, ministère des Relations internationales, gouvernement du Québec, 2006, p. 5

²³ L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, *L'État québécois en perspective*, École nationale d'administration publique, (En ligne) :

<http://www.etatquebécois.enap.ca/fr/index.aspx?sortcode=1.0.9>, Consulté le 11 avril 2013.

susciter un intérêt grandissant, notamment en matière de coopération internationale d'État à État ou celle entretenue entre composantes de leurs sociétés civiles.

Le Québec, ayant développé son style et ses propres politiques dans le domaine de l'égalité des genres, suscite naturellement l'attention d'autres pays ou gouvernements. Ainsi, le Secrétariat accueille de façon régulière des délégations étrangères à des fins d'expertises, de bonnes relations et d'échanges d'information en particulier sur sa politique en matière d'égalité et sur ses actions envers la représentativité des femmes dans les lieux de pouvoir. D'autre part, l'engouement pour la promotion et la défense des droits des femmes se reflète par l'intérêt des instances internationales en la matière. Ces différents forums internationaux (Forum des femmes francophones, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Organisation internationale du travail, Union interparlementaire, Organisation internationale de la Francophonie etc.) et la conjoncture qui mène vers l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement font en sorte que le Secrétariat est interpellé par le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur pour assurer une représentation québécoise lors de tels forums ou encore de fournir son expertise lorsqu'il est question de promouvoir ou de défendre les valeurs et les intérêts du Québec sur la scène internationale.

Considérant ce qui précède, il est à l'avantage du Secrétariat à la condition féminine d'intégrer le volet international et intergouvernemental à ses approches en matière d'égalité entre femme et homme. Principalement, ce créneau permet de maintenir des relations avec des acteurs privilégiés sur la scène internationale et d'être au fait de l'évolution des politiques publiques en la matière. Ainsi, au Secrétariat, la convergence entre les enjeux de Condition féminine et de relations internationales et intergouvernementales est confiée au responsable des relations internationales et intergouvernementales. Dans cette logique, la section suivante sera consacrée à faire état des interventions du Secrétariat sur la scène internationale et intergouvernementale canadienne et expliquer le rôle exercé par le responsable des relations internationales et intergouvernementales au sein de cette entité administrative.

3.4 Les voies interventions du Secrétariat sur la scène internationale et intergouvernementale

Le volet international

L'un des volets de la mission du Secrétariat est de « conseiller le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes internationales et intergouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ». De par le fait qu'il y ait un seul professionnel dédié aux dossiers internationaux et intergouvernementaux, le Secrétariat s'avère prudent dans son implication et se doit de choisir les projets à parrainer, comparativement à certains ministères et organismes disposant d'une équipe complète dédiée aux affaires internationales et intergouvernementales.

Depuis son rattachement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la titulaire des dossiers internationaux et intergouvernementaux maintient un lien avec la Direction des affaires canadiennes et internationales de ce ministère, dans le but de l'informer de certaines démarches ou mandats que le Secrétariat exécute.

Du côté du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, le Secrétariat maintient des liens avec les différents pupitres et directions géographiques (France, États-Unis, Haïti-Afrique subsaharienne, Asie-Pacifique, Europe de l'Ouest et du Nord – Institutions européennes, Maghreb-Moyen-Orient) ainsi qu'auprès de la Direction des organisations internationales et de la Direction de la Francophonie.

Jusqu'au tournant des années 1990, les activités internationales du Secrétariat s'inscrivaient principalement dans le cadre de la coopération franco-québécoise. Auparavant, le Secrétariat, au nom du gouvernement du Québec, avait participé aux travaux préparatoires en vue de la Troisième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Nairobi et avait suivi de près l'ensemble de la Décennie des Nations Unies pour les femmes (1975-1985). La participation de l'État québécois à la série de conférences mondiales thématiques organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les années 1990 (Rio (Environnement), Vienne (Droits de l'Homme), Caire (Population et développement), Istanbul (ONU-Habitat), etc.) marque un tournant dans le style et

l'implication du Secrétariat dans le domaine des relations internationales. Celui-ci est de plus en plus invité à contribuer aux préparatifs entourant les rapports officiels du Québec ou à commenter ceux du Canada-fédéral. C'est véritablement à l'occasion des préparatifs de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing, en 1995, que se développe une culture internationale autour de la question de la Condition féminine et des droits des femmes au Québec. De fait, la Déclaration de Beijing est centrale et viendra fortement inspirer les actions ultérieures du Secrétariat, entre autres par l'alinéa douze de ladite déclaration :

« Assurer le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur promotion, y compris le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, contribuant ainsi à répondre aux besoins moraux, éthiques, spirituels et intellectuels des hommes et des femmes, et aux niveaux individuel et collectif, leur garantissant ainsi la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel au sein de la société et de régler leur vie selon leurs aspirations »²⁴.

Par ailleurs, le Secrétariat et le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur participent annuellement à la Commission onusienne de la condition de la femme.

Organe de prise de décisions politiques au niveau mondial, cette Commission de la condition de la femme est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies et est consacrée exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de la femme. Dans le cadre d'un des mandats du stage, le stagiaire prépara, en collaboration avec la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim, la délégation officielle du Québec pour la 57^e session de cette commission qui siégea du 4 au 15 mars 2013. Nous détaillerons ultérieurement les implications d'une telle préparation.

²⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Rapport de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declarato_Prog_d_action_4e_Conf_femmes_Pekin_1995.pdf

Dans le cadre de la 57^e session de la Commission de la Condition de la femme, plusieurs membres des États et gouvernements sont présents et actifs, en plus des diverses entités des Nations Unies et de multiples organisations non-gouvernementales. L'une des difficultés relativement à ce type de réunion multilatérale et ressentie par le stagiaire du Secrétariat lors de son bref séjour à l'ONU est bien exprimée par Mahisha Desai, qui stipule :

« Le féminisme transnational a pour effet de fragmenter la politique du mouvement car des tensions apparaissent entre les organisations féministes qui peuvent effectivement franchir les frontières et celles qui ne le peuvent pas, reproduisant ainsi des inégalités entre les militants des pays du Nord et ceux du Sud, et à l'intérieur même du pays »²⁵.

C'est littéralement un enjeu majeur dans le domaine des droits des femmes de concilier les défis du développement que les femmes du Sud²⁶ vivent et ceux des impacts et effets des progrès incessants des sciences, de technologies, d'ingénierie que les femmes du Nord expérimentent. Bien que ce clivage Nord-Sud est désolant, il faut comprendre que les agissements des uns ont inextricablement des répercussions sur les avancés (ou la stagnation) des autres. Le forum mondial des femmes francophones à Paris (mars 2013), sous l'égide du président de la République française, a certainement permis encore une fois de mettre en lumière cette réalité.

Le Secrétariat a vécu ce constat de façon plus directe lors des tractations entre les différents États et gouvernements ayant le français en partage, dans le but de faire adopter le Plan d'action francophone contre les violences faites aux femmes et aux filles. Les réalités culturelles des uns et des autres et l'exposition aux effets multiformes des développements techniques compliquent à la fois la détermination des enjeux communs, les négociations et les réelles possibilités de progrès.

²⁵ DESAI, Manisha. « Le transnationalisme : nouveau visage de la politique féministe depuis Beijing », *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2 n° 184, p. 350

²⁶ GAUDET, Jeanne D'Arc et Louise LAFORTUNE. *Les grands enjeux des femmes pour un développement durable*, Québec, 2010, p. 11

Outre la Commission de la condition de la femme, le Secrétariat participe aux suivis relativement à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette convention internationale sur les droits humains concerne spécifiquement les droits des femmes et des filles. Plus particulièrement, la convention définit les principes et standards de conduite, ainsi que des obligations auxquels les États et gouvernements participant à la Convention doivent se conformer²⁷. Le rôle du Secrétariat à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est de soutenir le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur lors de l'élaboration et de la transmission des réponses au formulaire d'évaluation qui est adressé au Canada-fédéral.

Enfin, notons que le Secrétariat a des liens de collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, tant dans le domaine des violences faites aux femmes et aux filles que de celui de l'égalité des genres, toujours en partenariat avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.

Le volet intergouvernemental

Les relations intergouvernementales au Secrétariat sous-entendent principalement les liens entretenus avec les provinces canadiennes et le Canada-fédéral, celui-ci représenté par Condition féminine Canada. Le canal majeur par lequel le Québec partage de l'information et s'enquiert des bonnes pratiques dans ces différents gouvernements est le Forum des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la Condition féminine. En effet, depuis 1982, une réunion de niveau ministériel a lieu annuellement afin de discuter principalement de la situation des femmes sur les plans économique, social, juridique et politique. Le mandat du forum fédéral-provincial-territorial comprend trois volets. En premier lieu, il s'agit de mettre en commun l'information et de faire connaître les réussites et les difficultés liées à la promotion de l'égalité. Également, grâce

²⁷ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Cahier d'information en relations internationales*, Avril 2013, p. 7

aux mises en commun, le Forum cherche des moyens concrets pour faire progresser l'égalité des femmes et des hommes par le biais de ressources individuelles ou combinées. Enfin, les membres participants peuvent convenir d'entreprendre des initiatives conjointes, qui portent sur des questions concernant tous les gouvernements²⁸.

Néanmoins, la ligne directrice depuis quelques années, renforcée durant la période de stage par l'annonce gouvernementale relativement à la mise en place des prescriptions de la gouvernance souverainiste, vient positionner l'État québécois dans un registre de partage de bonnes pratiques, mais dans l'évitement, autant se peut, d'initiative qui aurait des implications normatives d'un océan à l'autre.

Outre cet aspect, la participation du gouvernement du Québec aux réunions des instances de ce Forum s'avère pertinente, notamment afin d'exposer sa position sur les différents sujets à l'ordre du jour. Plus particulièrement, les travaux du Forum s'articulent autour de trois thématiques principales à savoir les violences faites aux femmes, l'autonomie économique des femmes (leur représentation dans les lieux de pouvoir) et les enjeux touchant les femmes autochtones.

Dans le cadre du stage au Secrétariat, le stagiaire a pu collaborer à l'une des équipes de travail émanant du Forum ministériel et dans lequel le Québec participe, soit l'équipe de travail « Femmes et pouvoir » coprésidée par les gouvernements fédéral et ontarien, composée également du Yukon. Cette équipe a œuvré, au cours des derniers mois, sur l'organisation de l'événement fédéral-provincial-territoriale d'« Échange de connaissances sur les femmes siégeant à des conseils d'administration » des entreprises privées, qui a eu lieu le 11 mars 2013, à Ottawa. Cette journée de type « colloque » fut l'occasion pour des intervenant(e)s de différents milieux d'échanger avec des experts et des expertes sur la problématique des femmes dans les lieux de pouvoir. À la suite de cette activité, ce collectif de travail se pencha sur une brochure présentant notamment les avantages d'une présence accrue des femmes sur les conseils d'administration du secteur

²⁸ FORUM DES MINISTRES FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITOIRIAL RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE. *Guide opérationnel du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la Condition féminine*, adopté en décembre 2009.

privé réalisée par le *Conference Board* du Canada, en collaboration avec le Forum des ministres responsables de la Condition féminine.

En somme, nous pouvons constater le délicat chevauchement des responsabilités en matière de Condition féminine et de l'importance ici, pour le Secrétariat et de manière plus globale, pour le gouvernement du Québec, de maintenir des lignes directrices claires afin de garder la pleine autonomie en la matière.

4.0 Illustration des fonctions exercées : le cas des activités entourant la mission ministérielle à l'Organisation des Nations Unies

Considérant le mandat, l'offre de service et le contexte organisationnel du stage, nous proposons ici d'analyser le mandat le plus substantiel qui fut assigné au stagiaire, sous la supervision de la responsable des relations internationales et intergouvernementales par intérim. De fait, nous détaillerons l'élaboration et le déroulement de la mission ministérielle à l'organisation des Nations Unies, dans le cadre de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme.

4.1 Période préparatoire

L'orchestration d'un déplacement ministériel à l'Organisation des Nations Unies sous-tend une logistique imposante, puisque dans ce contexte précis, le Secrétariat à la condition féminine agissait à titre de responsable, et non de collaborateur. Ainsi, dès l'entrée en fonction du stagiaire en relations internationales et intergouvernementales, un plan de travail détaillé fut rédigé afin d'éviter d'omettre des étapes dans le processus de réalisation du cahier de mission ministériel.

Initialement, la ministre responsable de la Condition féminine devait se déplacer pour prendre part, en marge de la Commission de la condition de la femme, au dévoilement du *Plan d'action francophone sur les violences envers les femmes et les filles* de l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans ce cadre, la directive qui fut arrêtée par le cabinet et transmise à la sous-ministre adjointe fut d'établir un programme de séjour complet, afin de maximiser le passage de la ministre à l'Organisation des Nations Unies, à New York. Considérant que celle-ci est également responsable des portefeuilles de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que celui du Travail, nous devons tenir compte de ces autres aspects dans le processus de sélection en vue des rencontres bilatérales.

Une première réunion regroupant les principaux professionnels concernés²⁹ fut orchestrée à l'initiative du stagiaire, afin de mettre tout un chacun au même diapason. Une réflexion avait préalablement été réalisée au sein du Secrétariat à la condition féminine, afin d'identifier les principaux homologues avec qui la ministre pourrait s'entretenir, considérant les intérêts relatif à la politique internationale du Québec et aux actions du Secrétariat. Il s'en suivit le choix suivant :

- I. République française : ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement;
- II. République haïtienne : ministre de la Condition féminine et aux droits des femmes;
- III. République sénégalaise : ministre de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin;
- IV. Confédération helvétique : secrétaire général du département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse
- V. Gouvernement du Nouveau-Brunswick : Procureur général, ministre de la Justice et de la Consommation et ministre responsable des Questions féminines.

Lorsque furent établies et adoptées les propositions ci-dessus, la direction des organisations internationales, du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur mobilisa certains professionnels du réseau diplomatique québécois à Paris et à New York afin d'entrer en contact avec le personnel de ses ministres et convenir d'un moment dans l'horaire de la ministre québécoise responsable de la Condition féminine. Le Secrétariat, par le biais du stagiaire en relations internationales et intergouvernementales, se chargea d'entreprendre les démarches nécessaires avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Cette étape franchie, nous avons débuté la rédaction des notes d'entretien, de contexte et d'allocation qui seraient livrées avec le cahier de mission, le tout en partenariat avec les

²⁹ Direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur; Direction des affaires canadiennes et internationales, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Secrétariat à la condition féminine.

directions concernées au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ultimement, avec la Délégation générale du Québec à New York.

Ensuite, ayant discuté et identifié les différentes prises de parole possible, le stagiaire et la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim travaillèrent avec la direction des Communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour la rédaction et l'approbation des discours officiels que la ministre allait délivrer lors de son passage à New York. Lorsque le tout fut ficelé, nous eûmes à planifier l'agenda ministériel, et ce, dans les moindres détails. Ceci sous-entend un partenariat étroit avec la Délégation générale du Québec à New York, afin de réaliser les réservations nécessaires et le transport de la ministre tout au long de son séjour aux États-Unis.

Finalement, le stagiaire ainsi que la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim, accompagna la sous-ministre adjointe au cabinet de la ministre responsable de la Condition féminine et celui-ci participa activement à la rencontre préparatoire et la présentation du cahier de mission

4.2 Période de mise en œuvre

Sur place à New York, le stagiaire dû s'assurer d'une multitude de tâches. Dès leur arrivée, les membres de l'administration gouvernementale participèrent à une séance de travail avec le Délégué général. Ceci permit de traiter en détails des objectifs du séjour de la ministre et du déroulement quotidien et permettait au Délégué général de s'approprier le contenu du cahier de mission.

L'événement qu'est la 57^e session de la Commission de la condition de la femme est une réunion multilatérale d'envergure. Ainsi, le stagiaire devait s'assurer d'être en soutien à la ministre et à la sous-ministre adjointe afin de maintenir l'agenda initialement prévu. Il fut en contact constant avec le Délégué général et son conseiller en affaires politiques pour ajuster les déplacements des rencontres bilatérales et éviter d'échapper un entretien. En outre, il dut arrimer une rencontre de dernière minute avec la ministre fédéral de la Condition féminine, tout en amassant différents documents disponibles et noter les éléments essentiels des diverses plénières. Le soir, une rencontre des membres présents

du Secrétariat à la condition féminine permettait d'établir, d'ajuster les objectifs du lendemain et de s'assurer que tout se déroule rondement.

Outre les activités officielles du gouvernement du Québec, les membres de la délégation québécoise durent également participer, comme il va de soi, à quelques événements planifiés du Canada-fédéral, ce qui ajouta nécessairement à la tâche initiale.

Pour conclure la dernière journée de mission, la sous-ministre adjointe par intérim avait une rencontre de travail à la Délégation générale du Québec à New York, afin de discuter de la Politique gouvernementale en matière d'égalité et plus particulièrement la *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée*³⁰.

4.3 Période de rétrospective

Lors du retour, le stagiaire réalisa conjointement avec la professionnelle de la direction des organisations internationales du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur le rapport de mission, qui relatait le contexte, les personnes rencontrées et les suivis nécessaires, suite aux engagements de la ministre responsable de la Condition féminine. Une lettre fut préparée à l'attention de la ministre française des Droits des femmes, avec en annexe différents documents faisant état des sujets discutés. En ce qui concerne les relations au niveau de la sous-ministre adjointe, une lettre fut acheminée afin de remercier le Délégué général pour son accueil et une autre, sous la signature de sa successeur, à l'attention du secrétaire général du département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse.

³⁰ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, (En ligne) <http://www.jesigneenligne.com/fr/>, page consultée le 26 juin 2013.

5.0 Bilan des apprentissages : considérations et pistes de réflexion

5.1 L'importance du contexte organisationnel

Au niveau du Secrétariat à la condition féminine, une conjoncture toute particulière a offert un environnement unique pour le stagiaire. Premièrement, la récente formation d'un nouveau gouvernement, avec un changement de la ministre responsable de la Condition féminine, amenait déjà son lot d'adaptation au Secrétariat, de par le style différent de la ministre nouvelle nommée par rapport à la précédente titulaire du poste. Le défi était de cibler rapidement les intérêts du nouveau porteur de dossier et d'ajuster l'angle d'analyse et les mandats délivrés en ce sens. Pour la conseillère en relations internationales et intergouvernementales par intérim et le stagiaire de l'École nationale d'administration publique, cela signifiait également une adaptation et une recherche d'informations supplémentaires dans l'élaboration de la mission de la ministre responsable de la Condition féminine à l'Organisation des Nations Unies.

Outre ce facteur initial de changement, le Secrétariat quittait, avec la formation du nouveau conseil des ministres le 19 septembre 2012, le ministère de la Culture et des Communications pour venir s'intégrer au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cet autre changement amenait des modifications substantielles dans les processus quotidiens de traitement des mandats et dans la configuration de la culture organisationnelle. Le Secrétariat à la condition féminine ayant une propension pour une culture dite « clanique », où un esprit de « famille » règne et cimente le fait que tous et toutes travaillent dans le même sens. À l'opposé, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale possède davantage une structure de type « bureaucratique », où la stabilité liée à la structure est importante et où les règles/procédures deviennent incontournables. De plus, soulignons que le stagiaire est arrivé au Secrétariat seulement quelques semaines après le départ de la sous-ministre adjointe qui était très appréciée de l'ensemble de l'équipe. La nomination provisoire de la directrice de la coordination et de l'administration au statut de sous-ministre adjointe par intérim venait également chambouler les procédures internes. Enfin, la nomination du conseil des ministres, le 7 mars 2012, d'une nouvelle sous-ministre adjointe vint conforter le sentiment de changement.

5.2 La question de la condition féminine sur la scène internationale

À la suite de la mission ministérielle à l'ONU, la stagiaire fut à même de constater le changement important qui se vit actuellement en relations internationales relativement à l'intégration de l'égalité. Considérée dans les différentes facettes du développement international ou dans l'élaboration des mesures des organisations multilatérales, l'égalité devient un enjeu incontournable dans de multiples plateformes.

L'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement et l'évaluation des États et gouvernements relativement à ses thèmes prioritaires amène une pression grandissante sur les pays pour agir, entre autres, en matière de droit des femmes et d'égalité des genres. Cette pression se fit également ressentir par le désir exprimé, par le biais de différentes tractations diplomatiques et officialiser par le Secrétaire général des Nations Unies en 2012, de mettre sur pied une Cinquième conférence internationale sur les femmes. Cette idée reste néanmoins sur la glace puisque l'unanimité sur la question n'a pas été atteinte. Ouvrir à nouveau ce débat pourrait fragiliser les acquis de la décennie quatre-vingt-dix, plus particulièrement en lien avec la Conférence de Beijing. Néanmoins, ce désir de continuer et de peaufiner les acquis de la Conférence de Beijing (1995) vient renforcer ce souci de la notion de genre dans les travaux qui émanent des instances onusiennes et internationales.

Ce contexte stimulant amène les différents acteurs à vouloir être au diapason en matière d'égalité ou de lutte contre les violences faites aux femmes. L'expertise québécoise est donc davantage recherchée et cela bouscule en soi le rôle initialement prévu pour la responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux au Secrétariat à la condition féminine, soit de veiller « à faire rayonner l'expertise québécoise ».

Dans un second ordre, le stagiaire a constaté que l'évaluation des conséquences et des impacts du phénomène de globalisation et de l'engouement en matière de développement international autour de la question des droits des femmes et de l'intégration de l'égalité est difficilement mesurable. Ceci dit, l'implication du Secrétariat à la condition féminine dans le domaine des relations internationales et intergouvernementales n'ira pas en diminuant. Contrairement aux ministères et aux organismes plus directement influencés ou concernés par le phénomène de la globalisation et qui ont déjà entrepris des analyses

sur cette question, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans stratégiques, le Secrétariat à la condition féminine n'a jamais examiné spécifiquement cette problématique sous l'angle des droits et des réalités des femmes. D'autant plus qu'il est ardu d'appliquer de façon intégrale les multiples volets du plan d'action ayant émané de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, entre autres parce que l'égalité des sexes « est un signifiant que les acteurs cherchent à emplir de leurs propres préférences »³¹.

Le contexte actuel de changements qui vont certainement venir métamorphoser la nomenclature du Secrétariat s'avère être un moment clé pour amorcer une première réflexion interne afin de mieux cerner les enjeux de la globalisation pour les femmes et ses effets appréhendés au sein de l'appareil étatique et plus particulièrement en lien avec le travail de la responsable des relations internationales et intergouvernementales au Secrétariat.

5.3 La charge du responsable aux relations internationales

La charge du responsable des relations internationales et intergouvernementales au Secrétariat à la condition féminine mérite une analyse des plus judicieuses. Au-delà du contexte de transition dans lequel l'organisme se trouvait lors du séjour du stagiaire, celui-ci s'interrogea et proposa différentes mesures afin de mieux circonscrire le champ d'action de la responsable des relations internationales et intergouvernementales. Autant le phénomène grandissant qu'est la globalisation que l'absence d'un cadre stratégique en matière de relations internationales et intergouvernementales vient chambouler le quotidien de la personne attitrée au dossier.

Les demandes ponctuelles. Tout d'abord, le titulaire du poste reçoit, la majorité du temps, des demandes ponctuelles, provenant de diverses sources, et n'étant pas nécessairement officialisées au sein du Secrétariat. Cette situation a la fâcheuse conséquence de n'illustrer que partiellement aux autorités les nombreuses demandes et collaborations que la responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux réalisent.

³¹ WALBY, Sylvia. « Mesurer le progrès des femmes à l'ère de la mondialisation », *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2 n° 184, p. 405

Ainsi, afin de bien distinguer le tout, le stagiaire a proposé une nouvelle procédure relativement aux demandes en matière de relations internationales et intergouvernementales. Depuis quelques semaines, chaque demande est systématiquement inscrite auprès de la directrice de la coordination et de l'administration. Ceci permet l'ouverture d'un mandat pour chaque demande traitée et permet un suivi plus uniforme. Le fait que les dossiers puissent être plus facilement identifiables permet une contre vérification, dans la mesure où le bureau de la sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou le cabinet demanderait des informations.

Affectation de budget. Outre cet ajustement, le stagiaire a constaté que la responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux ne dispose d'aucun budget précis pour ces dossiers et que par le fait même, aucune reddition de compte n'est réalisée à ce sujet. Ceci amène inévitablement un autre champ flou dans le rôle et les balises réelles que la responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux exerce et/ou devrait appliquer. L'idée d'élaborer un cadre stratégique où les priorités en matière de relations internationales et intergouvernementales seraient détaillées permettrait de mieux circonscrire l'intervention du Secrétariat et de faciliter l'action, puisqu'une seule professionnelle est en charge de ses dossiers. L'établissement d'un plan stratégique interne, en vue de contribuer à une définition claire des tâches et de la latitude que disposera la conseillère en relations internationales et intergouvernementales simplifierait la tâche quotidienne du professionnel au dossier. Ceci pourrait se faire, grâce, entre autres, par l'adoption d'objectifs précis.

Il devrait également permettre que les dépenses allouées aux activités internationales et intergouvernementales puissent être plus facilement distinguables des autres frais administratifs annuel. Qui plus est, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est fait mention des budgets du Secrétariat à la condition féminine. Une réflexion importante avait été réalisée sur le Secrétariat à la condition féminine dans le rapport Facal (1997), du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux. Bien qu'il date de plus de dix ans, le constat reste toujours d'actualité :

« Le Groupe de travail s'étonne toutefois du fait que le Conseil du statut de la femme dispose d'un effectif et

d'un budget plus importants que ceux alloués au Secrétariat à la condition féminine, qui est responsable du suivi de la politique gouvernementale en matière de condition féminine. Le Groupe de travail n'est pas le premier à le remarquer et à souhaiter un rééquilibrage. Le Secrétariat à la condition féminine devrait disposer de plus d'outils que n'en possèdent présentement le Conseil du statut de la femme. Le Groupe est parfaitement conscient cependant que cette recommandation aurait un impact important sur l'actuel Conseil du statut de la femme, rendant sa place et son mandat similaires à ceux d'autres conseils, par exemple le Conseil supérieur de l'éducation »³².

Le stagiaire constate que cette question, malgré les années, n'a été élucidée qu'en partie et qu'elle mériterait d'être réfléchi plus attentivement.

Ressources humaines limitées. Considérant que le Secrétariat ne dispose que d'une seule ressource en matière de relations internationales et intergouvernementales, il est d'autant plus important de manœuvrer afin d'entretenir des liens soutenus avec les homologues de la Direction des affaires canadiennes et internationales du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale et des différents collaborateurs des pupitres et directions du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur afin de s'appuyer sur l'expertise de ceux-ci. Plus précisément, il serait également légitime de se questionner sur les objectifs poursuivis par le Secrétariat relativement à ses activités dans le domaine des relations internationales et intergouvernementales et l'intérêt réel que ceux-ci représentent pour les autorités ministérielles et administratives du Secrétariat. Voulons-nous pour l'avenir que le Secrétariat agisse comme spectateur, comme collaborateur ou comme initiateur?

Vision et avenir. Ceci étant dit, le stage fut l'occasion de réaliser l'expertise que détient le Secrétariat et le nombre important de demandes de soutien-conseil, comme dans le cas de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre de l'élaboration de la

³² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Ministère du Conseil exécutif, (En ligne), http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/rapport_organismes_gouv_1997.pdf, page consultée le 22 juin 2013).

Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes³³, lors de l'adoption du Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles³⁴ et dernièrement, face aux demandes en matière d'égalité des genres. Le fait d'adopter des objectifs clairs ne serait un moyen d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans le travail quotidien du responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux au Secrétariat.

En somme, le stagiaire a pu constater que bien que l'égalité des sexes soit une priorité de la première ministre du Québec, un travail d'explication du rôle et des outils dont dispose le Secrétariat reste à accomplir au sein de la population. Grâce à son aspect transversal, le Secrétariat entretient des liens avec plusieurs ministères et organismes québécois mais les réalités et les problématiques auxquelles il s'attaque restent très peu comprises hors du cercle restreint des initiés à la cause des femmes et de l'atteinte de l'égalité. Ceci est paradoxal puisque qu'à l'international le Secrétariat à la condition féminine dispose d'une excellente réputation.

Dans cette optique, il serait souhaitable de revitaliser ou de revoir le système de répondant en matière d'égalité dans les différents ministères et organismes afin de les sensibiliser aux activités du Secrétariat et par leur entremise, faire mieux connaître la mission et les actions du Secrétariat à la condition féminine. Ultimement, un nouveau leadership pourrait émaner de ses initiatives originales tant au niveau national qu'international.

³³ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes*, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_francophone_violences_faites_aux_femmes-mars_2010.pdf, page consultée le 17 mai 2013.

³⁴ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles*, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Plan_d_action_francophone_sur_les_violences_faites_aux_femmes_et_aux_filles_2013.pdf, page consultée le 17 mai 2013.

CONCLUSION

Le présent rapport ne prétend pas être une contribution à la construction d'une nouvelle architecture des relations internationales et intergouvernementales au Secrétariat à la condition féminine. Néanmoins, il désire préciser, après un passage à titre de stagiaire, que la lutte pour l'égalité des genres n'est pas en porte-à-faux avec le phénomène complexe de la globalisation. Qui plus est, le Secrétariat, comme les entités administratives semblables et les associations féminines veulent une globalisation axée sur le partage équitable, sur des transformations structurelles et non de simples ajustements. Le stage au Secrétariat à la condition féminine fut tout sauf barbant. Il fut l'occasion de s'intéresser sur le féminisme et la cause que des femmes, depuis Victor Marguerite, en passant par Madeleine Parent ou Claire Kirkland-Casgrain. Nous avons eu la chance d'œuvrer dans les relations internationales et intergouvernementales de l'État québécois en pouvant continuer de s'intéresser à la personne humaine et à l'émancipation de toutes les personnes formant la société, femme et homme. Les enjeux de l'interface politico-administrative furent mieux compris grâce à notre participation à la délégation officielle du Québec à New York, au Siège des Nations Unies. Face à la multitude des acteurs qui œuvrent pour l'égalité et au contexte particulier qui avait cours dans l'organisation lors de notre passage, nous avons pu entamer un début de réflexion face aux changements vécus et aux objectifs souhaités.

En somme, il ressort que ce phénomène de la globalisation présente jusqu'à maintenant des effets positifs limités pour les femmes et que les nouvelles perspectives qu'il pourrait leur ouvrir tardent à se confirmer. Devant ces premières constatations, il apparaît évident que des efforts additionnels devront être investis, d'abord pour mieux évaluer les impacts distincts de la globalisation sur les femmes et les hommes et ensuite, pour éviter que ne se creusent davantage les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, entre les hommes eux-mêmes, entre les personnes nanties et les plus démunies, entre les pays industrialisées, les pays en transition et ceux en voie de développement.

BIBLIOGRAPHIE

ABELES, Marc. La globalisation et le politique, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, p. 107-125

BERNIER, Luc. *L'administration publique: diversité de ses problèmes et complexité de sa gestion*, « La gestion des affaires internationales du Québec », Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, 546 pages.

BENYEKHELF, Karim. *La souveraineté dans le contexte de la mondialisation*, Une possible histoire de la norme, les normativités émergentes de la mondialisation, Montréal, 2008, Thémis, 934 pages.

COLLERETTE, Pierre. DELISLE, Gilles et Richard PERRON. *Le changement organisationnel théorie et pratique*, Presse de l'Université du Québec, 1997, 117 p.

CROZIER, Michel. *À quoi sert la sociologie des organisations?*, Paris, 2000, Éditions Seli Arslan, 288 pages.

DESAI, Manisha. « Le transnationalisme : nouveau visage de la politique féministe depuis Beijing », *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2 no 184, p. 349-361

FAUQUE, Vincent. Notes de cours ENP7433, *L'État et la mondialisation*, Québec, École nationale d'administration publique, session été 2012.

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *En matière de droits des femmes, un recul serait inacceptable*. (En ligne) <http://www.figsante.qc.ca/fr/contents/nouvelles/57e-session-de-la-ccf-onu-en-matiere-de-droits-des-femmes-un-recul-serait-inacceptable.html>, page consultée le 16 mai 2013

FORUM DES MINISTRES FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITOIRIAL RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE. *Guide opérationnel du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la Condition féminine*, adopté en décembre 2009.

GAUDET, Jeanne D'Arc et Louise LAFORTUNE. *Les grands enjeux des femmes pour un développement durable*, Québec, 2010, 206 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, (En ligne), http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan_d_action_complet_2011-06-13.pdf, page consultée le 15 avril 2013.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur le ministère des Relations internationales*, article 11, alinéa 2.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La Politique internationale du Québec : La force de l'action concertée*, ministère des Relations internationales, gouvernement du Québec, 2006, 113 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental pour l'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, (En ligne), http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/ADS_complet_2011-06-13.pdf, page consultée le 15 avril 2013

HEINICH, Nathalie. *Les ambivalences de l'émancipation féminine*, Paris, 2000, Éditions Albin Michel, 157 pages.

LAINÉY, Pierre. Notes de cours ENP7208, *Consultation et changement organisationnel*, Québec, École nationale d'administration publique, automne 2012.

LESCARBEAU, Robert. PAYETTE, Maurice. ST-ARNAUD, Yves. *Profession : consultant*. 4^e édition, Gaëtan Morin, 2003, 333 pages.

L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, *L'État québécois en perspective, École nationale d'administration publique*, (En ligne) : <http://www.etatquebécois.enap.ca/fr/index.aspx?sortcode=1.0.9>, Consulté le 11 avril 2013.

MORIN, Claude et Nelson MICHAUD, dir. *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2011, 776 pages.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Égalité des sexes et développement : concepts et terminologie*, Paris, 2000, 100 pages.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes*, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_francophone_violences_faites_aux_femmes-mars_2010.pdf, page consultée le 17 mai 2013.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles*, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Plan_d_action_francophone_sur_les_violences_faites_aux_femmes_et_aux_filles_2013.pdf, page consultée le 17 mai 2013.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Rapport de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*, (En ligne), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declarato_Prog_d_action_4e_Conf_femmes_Pekin_1995.pdf

RICHARD, Luc. *Répertoire des expressions latines et autres*, Joliette, Académie Antoine-Manseau, 1998, 126 pages.

SAINSAULIEU, Renaud. *L'identité au travail: les effets culturels de l'organisation*, Paris, Presse de Sciences Po, 1988, 476 p.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Historique du Secrétariat à la condition féminine*, (En ligne), <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=21>, Consulté le 14 avril 2013.

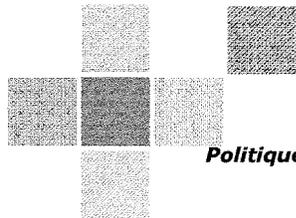
SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie d'action de la Table des partenaires influents pour accélérer la progression des femmes dans la gouvernance des sociétés cotées*, Québec, Mai 2013.

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Cahier d'information en relations internationales*, Avril 2013, p. 7

TREMBLAY, Stéphane. Notes de cours ENP7522, *Analyse de politique étrangère*, Québec, École nationale d'administration publique, session automne 2011.

WALBY, Sylvia. « Mesurer le progrès des femmes à l'ère de la mondialisation », *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2 no 184, p. 405

Annexe I : Présentation PowerPoint produite



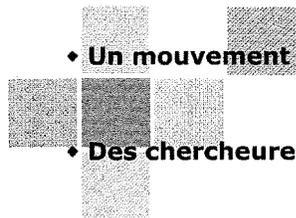
Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

*Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes
et les hommes*

Accueil de la délégation du département de la formation
professionnelle
Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Royaume du Maroc - avril 2013

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec 

Le Québec actif en matière d'égalité depuis 40 ans



- ♦ **Un mouvement des femmes fort et articulé**
- ♦ **Des chercheuses féministes dans les universités**
- ♦ **Des institutions gouvernementales en matière de condition féminine depuis les années 1970**

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec 

Historique

1973 : Création du Conseil du statut de la femme, dont la mission est de conseiller le gouvernement et d'informer la population

1978 : Le Conseil du statut de la femme élabore une politique d'ensemble de la condition féminine, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*

Ce rapport contient 306 recommandations, dont la création d'un Secrétariat à la condition féminine qui serait chargé de mettre en œuvre une politique de condition féminine.

1979 : Création du poste de ministre chargée de la Condition féminine et du Secrétariat à la condition féminine

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

3

Secrétariat à la condition féminine

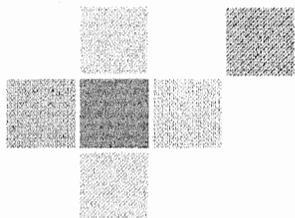
Mission : Soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À ce titre :

- fournir l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre;
- coordonner et assurer le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assumer la responsabilité de l'application de certaines mesures.

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

4

Secrétariat à la condition féminine



Structure administrative

- ♦ Son personnel exerce ses activités dans tous les domaines qui ont une incidence sur le respect des droits des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ♦ Il peut compter sur un effectif de 20 personnes, ainsi qu'un budget de 7,593 500 \$, pour 2013-2014.

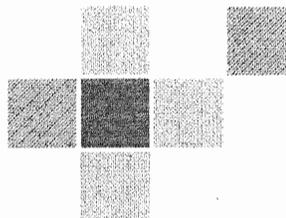
Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

5

Secrétariat à la condition féminine

Le Réseau des responsables

- assiste le Secrétariat dans le développement des actions gouvernementales par le Réseau des responsables gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes où siègent les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes.



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

6



**Politique gouvernementale
pour l'égalité entre les femmes et les
hommes**

*Pour que l'égalité de droit devienne une
égalité de fait*

7

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Historique

- 1993 : Deuxième politique en condition féminine : *Un avenir à partager* (avec trois plans d'action successifs)**
- 2006 : Adoption de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine**
- 2006 : Troisième politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes : *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait***



8

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Travaux ayant mené à la dernière politique

2003 : Consultation par le Secrétariat à la condition féminine auprès des groupes de femmes

2004 : Avis du Conseil du statut de la femme

2005 : Commission parlementaire

2005-2006 : Consultation auprès des ministères et organismes pour recueillir leurs engagements au plan d'action

2006 : Consultation ciblée auprès de groupes de femmes sur le texte de la politique



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

9

Politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

- ◆ Lancée en décembre 2006, sur un horizon de 10 ans (2007-2017)
- ◆ Contient une vision de l'égalité
 - Égalité de droits, des responsabilités et des possibilités
 - Liée à la notion de discrimination systémique
- ◆ Une invitation au partenariat

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

10

Politique gouvernementale
Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Les sept instruments de la gouvernance

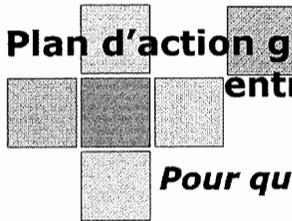
- ♦ Le maintien des structures organisationnelles
- ♦ Trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes
- ♦ L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un plan d'action 2011-2015 en cette matière
- ♦ Un système de reddition de comptes
- ♦ Une commission parlementaire au terme de l'horizon de la politique
- ♦ Des partenaires locaux, régionaux et nationaux engagés pour l'égalité
- ♦ Le Prix Égalité



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec



**Plan d'action gouvernemental pour l'égalité
entre les femmes et les hommes
2011-2015**
***Pour que l'égalité de droit devienne une
égalité de fait***



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec



Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015



♦ Sept grandes orientations :

- 1) Modèles et comportements égalitaires
- 2) Égalité économique
- 3) Conciliation travail-famille
- 4) Soins de santé adaptés
- 5) Intégrité et sécurité des femmes
- 6) Participation des femmes aux instances décisionnelles
- 7) Pour l'égalité dans toutes les régions

♦ 102 actions

♦ 26 ministères et organismes responsables d'actions

♦ 63 partenaires

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

13

Une clé importante de succès... Le partenariat

Principaux partenaires (outre les ministères et organismes)

- ♦ Milieu de l'éducation
 - Établissements d'enseignement
 - Commissions scolaires
 - Services de garde
- ♦ Mandataires publics, régionaux ou locaux
 - Conférences régionales des élus
 - Municipalités
 - Villes
 - Municipalités régionales de comté
 - Partis politiques
- ♦ Milieu de la santé
 - Agences de la santé et des services sociaux
- ♦ Organisations communautaires
 - Groupes de femmes
 - Tables de concertation en matière de condition féminine et leur Réseau
- ♦ Milieu des entreprises privées
- ♦ Syndicats
- ♦ Industrie de l'image

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

14

Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

- ♦ S'adresse à toutes les filles et à toutes les femmes : jeunes, mères, aînées, immigrantes, autochtones, femmes vulnérables
- ♦ Invite à la participation des hommes à l'égalité
- ♦ Fait appel à de nombreux partenaires
- ♦ 28,8 M\$ octroyés par le Conseil du Trésor pour 4 ans (répartis entre SCF, MESS et MF)
- ♦ Mise en œuvre totale estimée à au moins 290 M\$ sur quatre ans



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

15

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Champs d'action prioritaires

- ♦ La sensibilisation du personnel des services de garde éducatifs, du personnel scolaire et des parents aux stéréotypes sexuels
- ♦ le plan d'action de la *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée*

*La Charte
québécoise*
pour une image corporelle
saine et diversifiée



- ♦ la création et la diffusion d'œuvres culturelles prônant les rapports égalitaires



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

16

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Autres principales actions

- ♦ Une campagne de sensibilisation sociétale en 2014-2015
- ♦ le retour de l'éducation à la sexualité dans les écoles



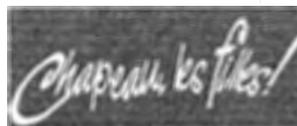
17

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Champs d'action prioritaires

- ♦ Soutien à l'entrepreneuriat féminin



- ♦ des actions concertées pour favoriser la diversification des choix scolaires et la mixité en emploi

- ♦ la Loi sur l'équité salariale
- ♦ la Stratégie à l'égard de la main-d'oeuvre féminine

18

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

Principales actions

- ♦ Le réseau des services de garde à contribution réduite (1997)
- ♦ le Régime québécois d'assurance parentale (2006)
- ♦ la mesure de « Soutien aux enfants » (2005)
- ♦ des mesures et des programmes en conciliation travail-famille



19

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

Champs d'action prioritaires

- ♦ L'accès au suivi prénatal précoce, notamment par des sages-femmes
- ♦ le développement des services de soutien à domicile et le lancement de la politique gouvernementale sur le vieillissement : *Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec*



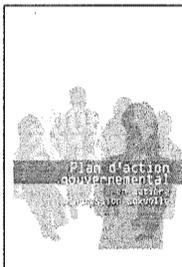
20

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

Champs d'action prioritaires

- ♦ **Le dévoilement et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale**



- ♦ **la mise en œuvre et le bilan du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle**
- ♦ **l'ouverture d'un chantier sur l'exploitation sexuelle**

21

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Champ d'action prioritaire

- ♦ **L'augmentation du nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées par la mise sur pied d'une Table de partenaires influents**



22

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Autres principales actions

- ♦ La parité obligatoire dans les conseils d'administration des sociétés d'État
- ♦ le soutien financier au Centre de développement Femmes et gouvernance, qui assure la formation de futures élues
- ♦ À égalité pour décider (1 M\$/an depuis 1999)
- ♦ la Table des partenaires Femmes et politique municipale



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

23

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités

Champs d'action prioritaires

- ♦ Les ententes régionales avec des partenaires, notamment les conférences régionales des élus (CRE)
- ♦ la sensibilisation pour des politiques d'égalité ou d'équité dans les CRE et les Villes
- ♦ les ententes avec les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur Réseau

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

24

Gains en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec

♦ Rattrapage global en matière de scolarité :

En 2010-2011, les femmes représentaient **49%** des effectifs étudiants du secondaire et **58%** du collégial. En 2010, elles représentaient **57,9%** de ceux des universités.

♦ Fortes performances scolaires chez les filles

♦ Taux d'emploi des femmes en hausse :

15 ans et plus : **47,8%** (1996) - **56,7%** (2012)
25 à 44 ans : **68%** (1996) - **79,4 %** (2012)

♦ Taux de chômage inférieur à celui des hommes :

Femmes : **7%** (2012) / Hommes : **8,5%** (2012)

♦ Augmentation de l'indice synthétique de fécondité :

1,54 (1997) - **1,69** (2011)

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

25

Gains en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec

♦ Écarts de salaire horaire en baisse :

Ratio de salaire horaire moyen : de **83,5%** (2000) à **89,2%** (2012)

♦ Diminution de la pauvreté chez les femmes :

En octobre 2012, 168 853 femmes bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours contre 183 409 hommes.

Baisse d'environ 17 % chez les femmes contre environ 6 % chez les hommes en dix ans.

Taux de faible revenu chez les femmes (MPC): **12,7 %** (2000) - **9%** (2010)

♦ Amélioration de la qualité des emplois

Emploi de qualité élevée en 2012: 31,5 % chez les femmes et 32,0 % chez les hommes

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

26

Défis de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec

- ♦ Concentration des choix scolaires et des emplois
- ♦ Le duo père pourvoyeur / mère travailleuse à temps partiel
- ♦ Des écarts de revenu persistants
- ♦ Peu de progression de la présence des femmes dans certains lieux de pouvoir

27

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Malgré d'importantes avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec

Il reste encore du chemin à faire...

Et ça continue!

Merci!

Notez que tous ces documents sont disponibles au :

www.scf.gouv.qc.ca

28

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Annexe II : Organigramme complet

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Organigramme détaillé - Secrétariat à la condition féminine 2013-08-08

